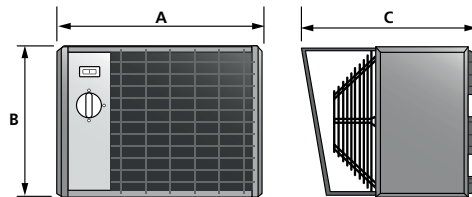


Chauffage électrique des réserves et des petits volumes

SVA 3/5/9 CN



- Sélecteur de puissance Arrêt/1 allure/2 allures
- Interrupteur chauffage + ventilation
- Console murale fixe, inclinée de 10°
- Protection de surchauffe à réarmement manuel



Commande et régulation sur l'appareil



Sélecteur chauffage OU chauffage + ventilation



Sélecteur de puissance

à distance



PB171
Thermostat
1 consigne

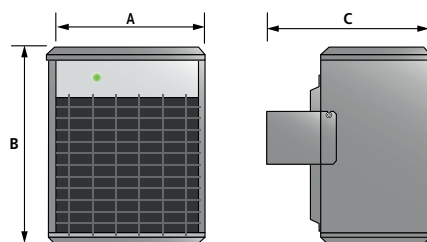


PB170
Thermostat
multiconsignes
(option ErP)

SVA 15/20/30 SN



- Console murale orientable vers le bas/sur les côtés
- Protection de surchauffe à réarmement manuel



Commande à distance



CDSVA15
CDSVA20
CDSVA30
(à prévoir)

Régulation à distance



PB171
Thermostat
1 consigne



PB170
Thermostat
multiconsignes
(option ErP)

Destination

- Petits entrepôts, réserves
- Garages
- Locaux de stockage
- Ateliers
- Magasins

Avantages

- Appareil autorisé par le règlement de sécurité dans les locaux publics
- Installation simple
- Faible coût d'investissement
- Mises en régimes rapides
- Entretien quasi-inexistant

Recommandations éco-conception

La réglementation relative à l'écoconception (UE) 2015/1188 concernant les dispositifs de chauffage décentralisés ne s'applique pas à tous les cas.

Elle s'applique lorsqu'une installation est destinée à assurer un confort thermique à des personnes dans les locaux. Elle ne s'applique pas au chauffage d'installations d'une nature plus technique (salles des machines/de service, processus de production, protection contre le gel, etc.). Elle ne s'applique pas non plus aux installations qui se trouvent à bord de véhicules, offshore ou en extérieur.

Les aérothermes SVA peuvent être utilisés comme des dispositifs de chauffage décentralisés (tel que défini dans la réglementation (UE) 2015/1188) et à des fins de chauffage technique. Il appartient à l'installateur de déterminer si la réglementation relative à l'écoconception s'applique ou non.

Modèles

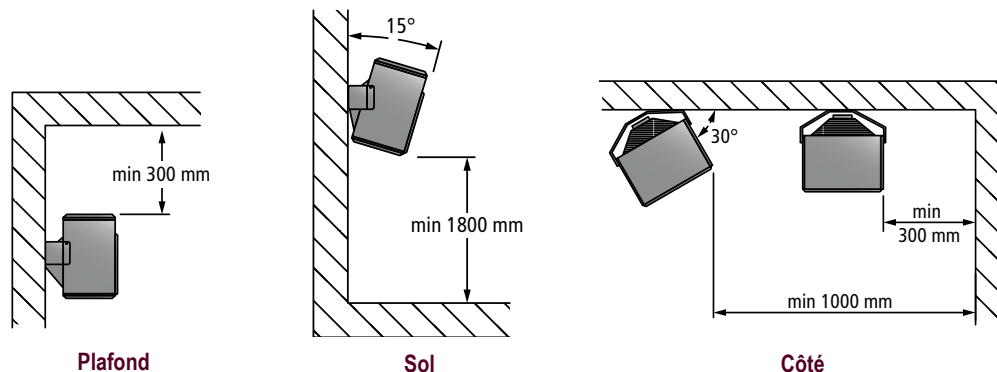
			SVA 3CN	SVA 5CN	SVA 9CN	SVA 15 SN	SVA 20 SN	SVA 30 SN
Puissances thermiques	maxi	kW	3	5	9	15	20	30
	mini	kW	1,5	2,5	4,5	7,5	10	10
Débit d'air		m ³ /h	330	480	720	1300/900	2600/1900	2600/1900
Niveau sonore		dB(A)	35	39	43	47	60/52	60/52
Portée d'air (sans chauffage)		m	10	11	12	15	19	19
Alimentation électrique		V	Mono 230		Tri 400 + N + T			
Intensité absorbée		A	13,2	7,3	13,1	21,9	29,5	43,9
Section fils								
Longueur A		mm	335	335	405	405	478	478
Profondeur C		mm	276	276	335	510	545	545
Hauteur B		mm	255	255	315	520	576	576
Poids		kg	6,3	6,7	10,2	22	27	31
Aérotherme électrique SVA			685 € SVA3CN	815 € SVA5CN	1014 € SVA9CN	1336 € SVA15SN	1712 € SVA20SN	2072 € SVA30SN
Console murale de fixation			Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Commande puissance sur appareil			Incluse	Incluse	Incluse	-	-	-
Commande puissance à distance (hors therm.)			96 € CDSVA	96 € CDSVA	96 € CDSVA	191 € CDSVA15	195 € CDSVA20	200 € CDSVA30
Thermostat d'ambiance 1 consigne à distance			43 € PB171	43 € PB171	43 € PB171	43 € PB171	43 € PB171	43 € PB171
Thermostat d'ambiance multiconsignes à distance (option ErP)			253 € PB170	253 € PB170	253 € PB170	253 € PB170	253 € PB170	253 € PB170

* pour la taille des fils, compter 1 mm² pour 7 ampères

Départ usine - Transport voir page 103

Principe d'installation

Distances mini



Rappel de la réglementation

Le chauffage des réserves et locaux de stockage non accessibles au public des magasins de vente ou centre commerciaux ne doit être assuré que :

- par des générateurs de chaleur installés dans une chaufferie ;
- par des unités de toiture monobloc (roof-top) ;
- par des appareils électriques définis à l'article CH 45,

Extrait du règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public, Livre II, titre II, chapitre II, section 12, **Article M 52 : Chauffage,**

Article CH 45 : Appareils électriques - L'installation d'appareils de production émission électrique dans les établissements recevant du public est autorisée, sans limitation de puissance, sous réserve d'une installation fixe.

Pour le chauffage des réserves

